

L'hon. H. A. STEWART: Cet édifice n'est pas construit par le ministère des Travaux publics.

L'hon. M. MOTHERWELL: Du tout, mais les fonds proviennent du crédit de 20 millions de dollars.

L'hon. M. EULER: Pour ce qui est du crédit de \$61,000 pour la construction d'un édifice public à New-Liskeard—la somme de \$10,000 est votée de nouveau, car, un montant de \$15,000 avait été consacré à cette fin l'année dernière—dois-je conclure que les travaux ont été adjugés à l'entreprise?

L'hon. H. A. STEWART: Pas du tout.

L'hon. M. EULER: A quelle fin servira ce crédit de \$61,000?

L'hon. H. A. STEWART: A la construction de l'édifice. L'on est à préparer les plans et, lorsqu'ils seront terminés, des soumissions seront demandées; l'édifice sera construit en toute probabilité.

L'hon. M. EULER: La situation est-elle la même en ce qui regarde l'édifice public à Penetanguishene, pour l'érection duquel un crédit de \$57,000, dont une partie est votée de nouveau, est inscrit au budget?

L'hon. H. A. STEWART: Cette somme servira à l'acquisition de l'emplacement et à la construction de l'édifice.

L'hon. M. EULER: Elle sera utilisée à ces deux fins?

L'hon. H. A. STEWART: Oui.

L'hon. M. HEENAN: Pour ce qui est de la réponse du ministre à la question de mon honorable ami de Toronto (M. Factor) touchant l'édifice des douanes et l'assurance qu'il sera terminé dans un avenir prochain, le ministre est-il en mesure de prendre l'engagement que les travaux ne seront pas arrêtés, dans l'intervalle?

L'hon. H. A. STEWART: Pour ce qui est des entreprises en voie d'exécution, les travaux ne seront pas discontinués; voilà tout.

L'hon. M. HEENAN: D'après les prévisions budgétaires, les dépenses concernant la construction des édifices publics dans la province d'Ontario accusent une diminution d'environ \$1,250,000, cette année. Etant donné le chômage qui sévit, le ministre est-il d'avis que c'est une bonne chose de réduire les dépenses en ce qui regarde la construction des édifices publics nécessaires et, d'autre part faire voter des crédits sous d'autres formes afin de parer aux effets du chômage?

[L'hon. M. Motherwell.]

L'hon. H. A. STEWART: Je répéterai l'explication que j'ai donnée à maintes reprises, savoir que ces édifices sont construits au moyen des recettes ordinaires; or, nous allons jusqu'à la limite où l'état des finances du pays nous le permet en ce qui regarde la construction des édifices publics, à l'heure actuelle.

L'hon. M. HEENAN: Je ne crois pas que le ministre ait bien saisi ce que je voulais dire. L'année dernière, nous avons voté un crédit de 20 millions de dollars afin de verser des allocations aux provinces et aux municipalités pour parer aux effets du chômage. En somme les recettes publiques proviennent des goussets des contribuables, peu importe qu'elles soient perçues par les municipalités, les provinces ou le gouvernement fédéral. J'ai dans l'idée qu'il eût peut-être mieux valu s'en tenir à notre programme et consacrer les deniers publics à la construction des édifices publics dont la nécessité s'impose. Ainsi que le ministre l'a fait observer, il faut tenir compte de l'état de nos recettes. Cependant, si nous sommes en mesure de déboursier ces sommes, ne serait-il pas préférable de les consacrer à la construction des édifices de l'Etat au lieu de les faire dépenser à d'autres fins par l'entremise d'un organisme quelconque?

L'hon. H. A. STEWART: Mon honorable ami reconnaîtra sans doute que la manière de déboursier les deniers publics constitue une question d'administration. L'honorable député a posé le principe que le problème du chômage relève premièrement des autorités tant provinciales que municipales; lorsque la situation devient critique, il appartient alors au gouvernement fédéral d'intervenir. Il admettra sans doute avec moi que les fonds destinés à secourir les chômeurs doivent être utilisables et disponibles de manière qu'ils puissent être dépensés dans les endroits où le chômage fait le plus sentir son effet. Du moment qu'un crédit est inscrit au budget, les fonds doivent être affectés à une entreprise particulière dans un endroit désigné. Il est donc évident que cette méthode n'est pas aussi efficace pour faire face à une situation d'urgence que celle de voter directement un crédit afin de soulager les chômeurs partout où le besoin s'en fera sentir de temps à autre. Nous avons inauguré un système par lequel le Gouvernement se tient au fait des conditions régionales grâce à la coopération des provinces et des municipalités. Après mûre réflexion, j'ai tout lieu de croire que, mon honorable ami l'admettra, un crédit direct se prête mieux au soulagement des chômeurs que ne le ferait l'inscription au budget d'un montant fixe destiné à une région où le chômage n'est peut-être pas aussi intense. D'autre part,